

Résumé

LNG Canada souhaite construire et exploiter une installation d'exportation de gaz naturel liquéfié (le projet) dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, plus précisément dans la municipalité de district de Kitimat et le territoire ancestral de la nation Haisla. Le projet comprend une installation de production de gaz naturel liquéfié (GNL) et une infrastructure de base connexe, des installations et une infrastructure temporaires pour la construction et des installations d'expédition.

Le 17 juin 2015, LNG Canada a reçu la déclaration de décision de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), qui énonçait les conditions auxquelles la coentreprise devait se conformer. Le rapport annuel fournit de l'information à jour sur ces conditions pour la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (soit l'année de déclaration).

Le projet constitue une occasion unique pour la Colombie-Britannique et le Canada. Lorsque sa construction sera terminée, le projet convertira annuellement environ 26 millions de tonnes de gaz naturel, une ressource abondante au Canada, en GNL aux fins d'exportation vers les marchés mondiaux.

LNG Canada s'est engagée à respecter des normes élevées en matière de conformité et de gestion environnementale pour l'ensemble de ses activités. Le système de gestion de la conformité de LNG Canada, un élément de son système de gestion en santé, sécurité, sûreté et environnement, fait état des mécanismes en place pour veiller à ce que des mesures soient prises à l'égard des conditions énoncées dans la déclaration de décision de l'ACEE, qu'un suivi soit effectué et que le tout soit documenté. LNG Canada a retenu les services de surveillance environnementale de Haisla-Triton pour le projet.

LNG Canada réévalue constamment ses mesures d'atténuation et de surveillance pendant la construction pour s'assurer que les travaux respectent les exigences réglementaires et les engagements relatifs au projet.

LNG Canada a choisi les meilleures technologies, met en oeuvre des pratiques de conception de pointe qui dépassent les exigences prévues par la loi et travaille avec les fournisseurs de solutions techniques les plus fiables et avant-gardistes du secteur du GNL afin de mener à bien le projet.

1. Activités de construction durant l'année de déclaration

Durant l'année de déclaration, les activités se sont surtout concentrées sur la surveillance environnementale, le maintien de la conformité et l'application des mesures de compensation obligatoires relatives à la faune aquatique dans la zone du centre d'hébergement de la main-d'oeuvre temporaire (Cedar Valley Lodge). Le travail sur le chantier s'est limité à la construction du bassin 4, qui fournit un habitat de compensation supplémentaire conformément à l'autorisation relative à la *Loi sur les pêches* (FAA1).

2. Consultation de la collectivité et des groupes autochtones et communications

Un des éléments essentiels du projet est l'engagement de LNG Canada à consulter fréquemment les groupes autochtones et la collectivité de Kitimat de façon transparente et à tenir compte de l'information ainsi recueillie. Le programme de dialogue et de communications de LNG Canada repose sur une approche de gestion axée sur l'adaptation, qui permet de recevoir les commentaires, les préoccupations et les questions, et d'y répondre. LNG Canada communique de l'information et invite à la rétroaction par l'intermédiaire d'un éventail de moyens : site Web, bulletin InFocus, page Facebook, ligne téléphonique, adresse courriel, groupe consultatif formé de membres de la collectivité et journées portes ouvertes. Ces moyens ont été mis en place à la suite de suggestions reçues d'intervenants, de résidents et de groupes autochtones.

LNG Canada continue à participer au processus de rétroaction de la collectivité afin de fournir à la collectivité un moyen constant et transparent de poser des questions, de soulever des préoccupations et de déposer des plaintes, auxquelles elle a toujours répondu en temps opportun.

LNG Canada s'est engagée à veiller à ce que les groupes autochtones qui pourraient être touchés par le projet soient consultés au sujet des processus, des activités, des permis et des conditions. Le responsable principal des relations de LNG Canada pour chacun des groupes autochtones sert de personne-ressource unique. Au cours de l'année de déclaration, les groupes autochtones ont été consultés durant l'élaboration de plusieurs plans et processus de LNG Canada.

3. Bilan relatif au respect des conditions

Les terres entourant le projet renferment une variété d'habitats terrestres, aquatiques et humides qui abritent des populations d'animaux et de poissons. Ces écosystèmes sont non seulement importants pour l'équilibre naturel, mais aussi pour les résidents et les groupes autochtones, qui ont besoin de l'environnement à des fins récréatives et traditionnelles.

A) Protection et habitat des poissons et des amphibiens

Durant l'année de déclaration, LNG Canada a mis en place des mesures de protection des poissons et des amphibiens en vertu de l'autorisation relative à la *Loi sur les pêches* 15-HPAC-00918 (FAA1) pour la construction du bassin 4.

B) Terres humides

Le plan de compensation de LNG Canada relatif aux terres humides prévoit des mesures de compensation implantées aussi près de Kitimat que possible qui visent à reproduire le type et les fonctions des terres humides perdues. Le plan est en cours de parachèvement, en consultation avec des agences de réglementation et la nation Haisla.

C) Oiseaux migrateurs

LNG Canada n'a entrepris aucune activité de déboisement durant l'année de déclaration. Toutes les activités qui ont eu lieu sur place ont été faites dans le respect du plan de gestion de la faune et du plan de gestion des oiseaux de proie de LNG Canada. Ces plans prévoient des mesures d'atténuation visant à protéger les oiseaux migrateurs, notamment la réduction de la pollution lumineuse et par le bruit, l'observation de périodes particulières et de périodes de restriction des activités et le respect de distances de recul provinciales et fédérales.

D) Santé humaine

LNG Canada s'est engagée à gérer le bruit et les émissions dans l'atmosphère durant les activités liées au projet et a pris des mesures pour mettre en place des mécanismes d'atténuation, selon les besoins, par l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion environnementale. LNG Canada prépare actuellement des programmes de suivi du dragage afin de vérifier les prévisions formulées en 2015 au moment où les points de référence visant à évaluer le risque pour la santé humaine ont été établis.

E) Sites archéologiques et patrimoniaux

Les travaux effectués sur le terrain par LNG Canada en 2013 et en 2014, grâce à un permis d'inspection aux fins d'évaluation de la valeur patrimoniale, obtenu en vertu de la *Heritage Conservation Act* de la Colombie-Britannique, ont mis au jour des zones qui pourraient avoir une importance sur le plan archéologique ou culturel. Deux sites ont été relevés : l'un près de la route de transport, qui a entre-temps été déclassé, et l'autre à l'extrémité nord de la conduite de chargement de GNL, qui a été autorisé. Aucune activité de construction n'a été entreprise durant l'année de déclaration près de ces sites.

F) Mise hors service

Aucune activité de mise hors service n'a eu lieu au projet de LNG Canada durant l'année de déclaration.

G) Accidents et défaillances

Aucun accident ni aucune défaillance ne sont survenus au projet de LNG Canada durant l'année de déclaration.